



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Note explicative

SOMMAIRE

Le Compte Financier Unique 2023	3
Analyse de la section de fonctionnement	4
Dépenses de la section de fonctionnement	4
Recettes de la section de fonctionnement	9
Capacité d'autofinancement (CAF)	13
Analyse de la section d'investissement	14
Dépenses de la section d'investissement	14
Recettes de la section d'investissement	20
Financement des investissements et endettement.....	22
Résultat de l'exercice.....	23
Ratios financiers.....	24

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le Compte Financier Unique -CFU- a été mis en place pour la première fois en 2022 et remplace les 2 documents distincts utilisés jusqu'à présent, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune des Ponts de Cé) et le compte de gestion établi par le comptable public (SGC Couronne d'Angers).

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le document rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également Autorisation de programme (AP)/ Crédit de paiement (CP)).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 15 198 703 €.

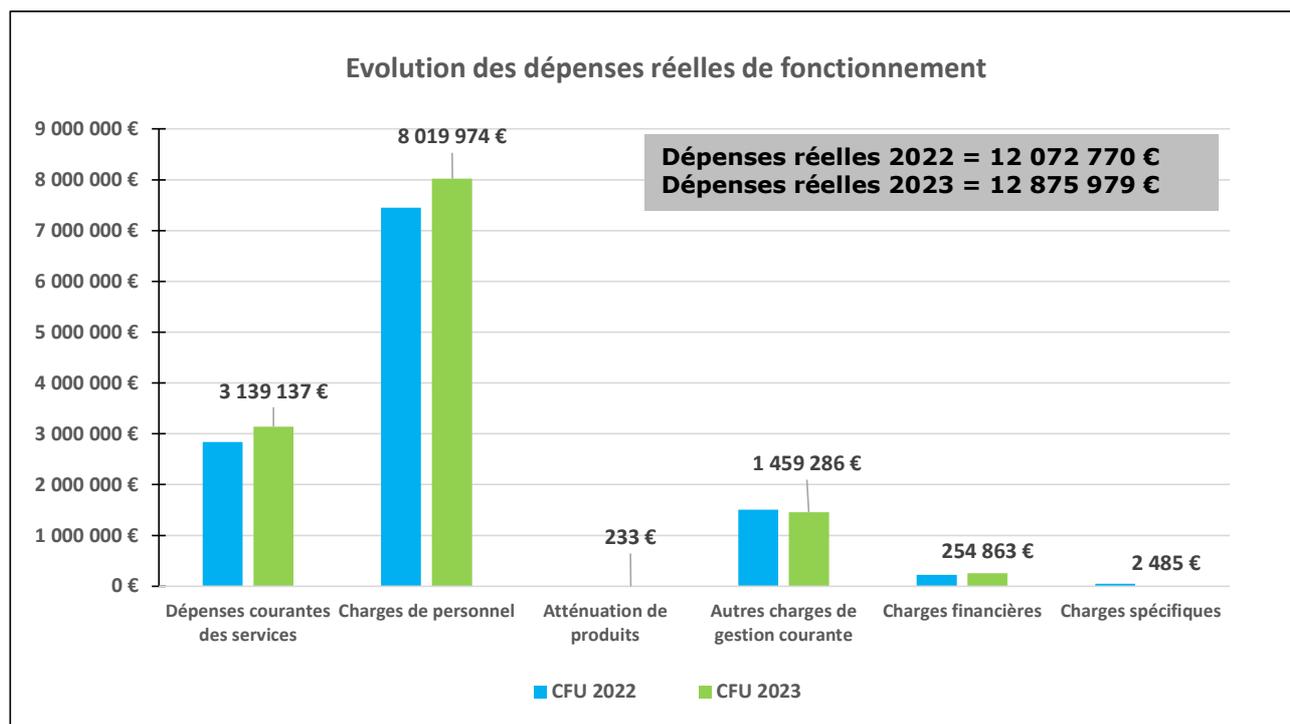
- 12 875 979 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 84.7 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- 2 322 724 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 15.3 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en €uros) :

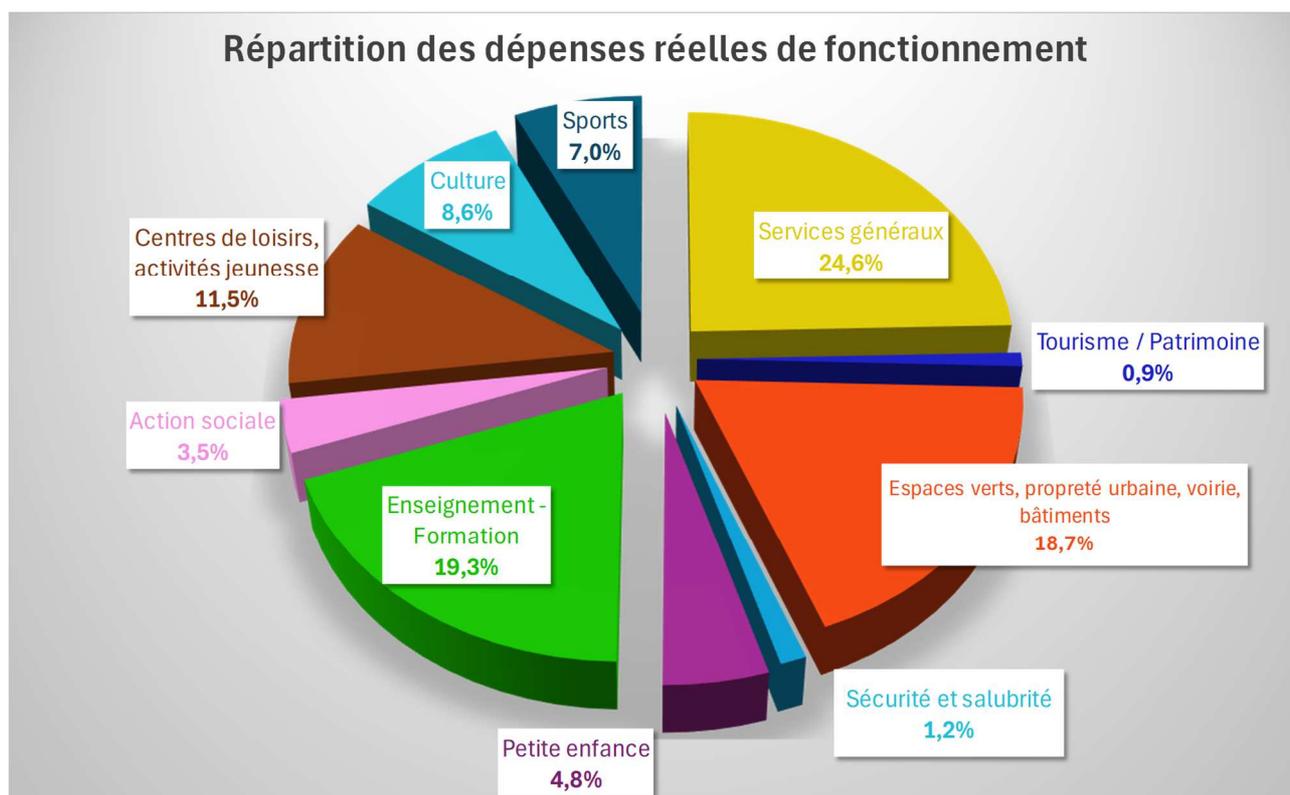
	Libellé	CFU 2022	Budget 2023 (BP+DM)	CFU 2023	Taux de réalisation	Evolution de CFU à CFU
Dépenses réelles	Dépenses courantes des services (011)	2 838 547 €	3 144 050 €	3 139 137 €	99,8%	10,6%
	Charges de personnel (012)	7 448 253 €	8 020 000 €	8 019 974 €	100,0%	7,7%
	Atténuations de produits (014)	216 €	5 000 €	233 €	4,7%	7,9%
	Autres charges de gestion courantes (65)	1 508 763 €	1 462 950 €	1 459 286 €	99,7%	-3,3%
	Charges financières (66)	228 500 €	268 000 €	254 863 €	95,1%	11,5%
	Charges spécifiques (67)	48 491 €	6 000 €	2 485 €	41,4%	-94,9%
	SOUS-TOTAL	12 072 770 €	12 906 000 €	12 875 979 €	99,8%	6,7%
Dépenses d'ordre	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 486 875 €	2 327 620 €*	2 322 724 €	152,3%	56,2%
	SOUS-TOTAL	1 486 875 €	2 327 620 €	2 322 724 €	152,3%	56,2%
Dépenses de fonctionnement		13 559 645 €	15 233 620 €	15 198 703 €		

*inclus l'ajout en prévision des cessions pour être en adéquation avec les montants Compte Financier Unique du comptable

Ce graphique montre l'évolution des dépenses entre 2022 et 2023.



Ce graphique montre comment sont réalisées les dépenses de fonctionnement.



Le taux de réalisation de 99,8 % pour l'ensemble des dépenses réelles est le signe d'une sincérité budgétaire globale.

Les dépenses de fonctionnement réelles entre 2022 et 2023 augmentent de 6,7 %, soit 803 209 € (somme presque identique de 2021 à 2022).

Cette augmentation est notamment due à :

- La hausse des dépenses de fluides (chapitre 011)
- La hausse des dépenses de personnel (chapitre 012).

Chapitre 011 – Dépenses courantes des services

2022	2023	Ecart
2 838 547 €	3 139 137 €	+ 300 590 € (+10,6 %)

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de l'ensemble des services de la mairie, c'est donc sur ces lignes budgétaires que l'impact de l'inflation est le plus fort (augmentation des coûts des fluides, des matières premières, du personnel sous-traitant, ...)

Les points remarquables portent sur les postes suivants :

- Les achats de gaz (pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire) : sur ce poste, nous avons dépensé +174 039 € par rapport à 2022, soit +116 %. Cette augmentation (prix multipliés environ par 2), si elle reste très élevée, a cependant été limitée par le nouveau marché négocié par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) et applicable au 1^{er} janvier 2023 ; les prévisions initiales annonçaient des prix multipliés par 3 ou 4. La commune poursuit ses travaux d'amélioration énergétique qui permettent de baisser la consommation de nos bâtiments (isolation thermique des bâtiments, changement de chaudières, passage en éclairage LED, radiateurs électriques performants, ...).
- Les achats d'électricité (pour l'éclairage mais aussi le chauffage dans quelques bâtiments) : nous avons payé + 91 347 € d'électricité en 2023 par rapport à 2022, soit + 29 %. Notre consommation en Kwh est en baisse de 9 % du fait des changements techniques opérés : changement de radiateurs au stade et dans l'annexe de la mairie, passage en LED de l'éclairage des terrains de football du stade et des courts du Centre Départemental de tennis. Nous poursuivons les audits énergétiques avec le SIEML afin d'engager les travaux d'amélioration de la performance énergétique des autres bâtiments.
- Le poste « autres services extérieurs » augmente de 74 243 € (+ 147 %) du fait de l'enlèvement de déchets collectés sur le domaine public.
- Le poste « contrat de prestations de services » augmente de 59 539 € (+ 25 %) pour des raisons purement techniques : annulation d'un rattachement de charges en 2022 qui fausse la comparaison.
- Le poste « entretien des terrains » augmente de 34 303 € (+ 16 %) du fait de l'accroissement des surfaces à entretenir.
- Le poste « maintenance » augmente de 31 665 € (+ 24 %) car nous avons versé à notre prestataire qui assure d'une part la maintenance et d'autre part la régulation des chauffages, une prime d'intéressement correspondant à un pourcentage des économies réalisées durant l'année.
- D'autres postes sont en baisse : entretien des bâtiments publics (- 57 905 €), locations mobilières (- 38 564 €) - les travaux réalisés en 2022 dans l'école Renard ont nécessité la location de modulaires, achats de spectacles (- 24 911 €), eau (-21 486 €) (réduction très significative de nos consommations sur les 2 dernières années) et enfin une baisse des honoraires (-21 000 €).

Chapitre 012 – Charges de personnel

2022	2023	Ecart
7 448 253 €	8 019 974 €	+ 571 721 € (+7,7 %)

Ce chapitre comprend l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées.

La part des « charges de personnel » dans les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 62,3 %.

Les écarts entre 2022 et 2023 s'expliquent comme suit :

- 60 000 € hausse du régime indemnitaire minimum des agents de catégorie C (à partir de septembre 23)
- Hausse de 3,5 % du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique en année pleine (111 000 €) et 1.5 % sur une demi-année (51 000 €)
- + 29 000 € liés aux différentes hausses du SMIC en cours d'année 2022 et 2023 et revalorisation des grilles de début de carrière induite
- + 165 000 € pour le glissement vieillesse / technicité (avancements d'échelons/avancements de grades)
- + 155 000 € pour la création de 3 postes fin 2022 en année pleine (chef équipe logistique, contrat projet rives d'art et médiation culturelle, responsable service sport et évènementiel), ruptures conventionnelles et indemnités chômage.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Les atténuations de produits s'établissent à 233 € en 2023 contre 216 € en 2022.

Les dégrèvements d'impôts sont à la charge de la commune et cette somme est relativement constante d'année en année.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2022	2023	Ecart
1 508 763 €	1 459 286 €	-49 476 € (-3,3 %)

Ce chapitre comprend les indemnités de fonction des élus, la participation au fonctionnement des écoles privées, ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement versées aux associations de la ville, au CCAS, à l'école de musique, à VYV3 pour le fonctionnement du multi accueil et de la micro-crèche.

Les écarts significatifs entre 2022 et 2023 :

- - 100 130 € de charges exceptionnelles : en 2022, un protocole transactionnel avec la société AIME SABATIER a été passé, qui n'existe pas en 2023
- + 20 200 € de subvention d'équilibre au CCAS ; les hausses de la masse salariale et des fluides ont aussi impacté le CCAS et ses budgets annexes et le Conseil municipal a donc décidé d'augmenter la subvention d'équilibre versée
- + 23 435 € sur les droits d'utilisation d'informatique en nuage. Ces comptes ont été créés au 1^{er} janvier 2022 et sont mouvementés en lieu et place du compte de maintenance logiciel
- + 8 824 € de « redevance de compensation de contraintes de service public » versée au délégataire de service public exploitant le multi-accueil et la micro-crèche (VYV3) et ceci conformément à la convention.

Chapitre 66 – Charges financières

2022	2023	Ecart
228 500 €	254 863 €	+26 363 € (-11,5%)

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

La hausse constatée a pour origine l'impact de la hausse du taux du livret A qui est passé de 2 à 3 % au 1^{er} février 2023 (nous avons des emprunts indexés sur le taux du livret A) et la hausse du taux de notre emprunt structuré (le taux à payer était resté à 3,83 % au cours des années passées mais les conditions bancaires ont conduit à payer, en 2023, un taux très dégradé à 11,29%).

Chapitre 67 – Charges spécifiques

2022	2023	Ecart
48 491 €	2 485 €	-46 006 € (-95%)

En 2022, il s'agissait de régularisation de titres émis l'année précédente qui comportaient des erreurs et qui ont été réémis. De telles écritures ne sont pas reproduites en 2023.

Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 15 697 605 €.

- 15 605 824 € en recettes réelles de fonctionnement soit 99,4 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
- 91 781 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,6 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

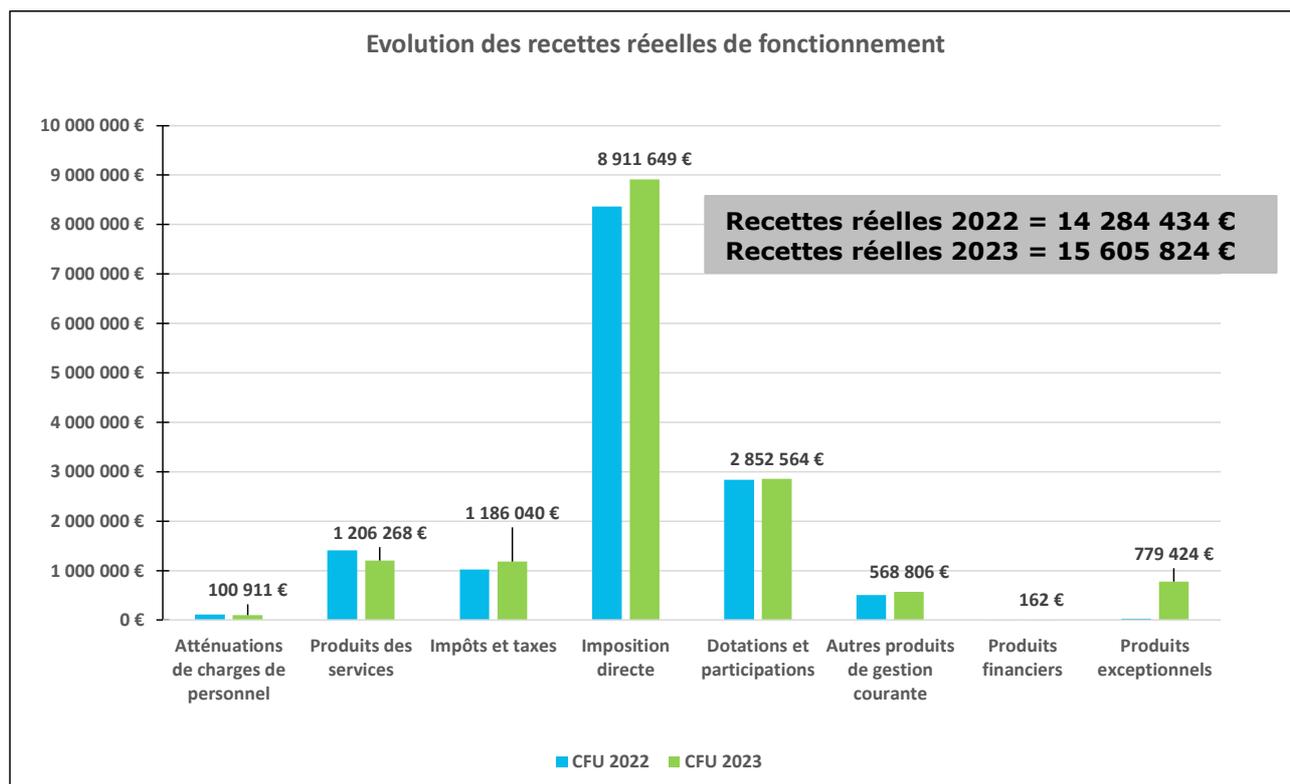
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	Libellé	CA 2022	Budget 2023 (BP+DM)	CFU 2023	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU
Recettes réelles	Atténuation de charges de personnel (013)	117 429 €	90 000 €	100 911 €	112,1%	-14,1%
	Produits des services (70)	1 409 684 €	1 302 000 €	1 206 268 €	92,6%	-14,4%
	Impôts et taxes hors fiscalité locale (73)	1 023 699 €	1 020 000 €	1 186 040 €	116,3%	15,9%
	Fiscalité locale (731)	8 364 871 €	8 686 000 €	8 911 649 €	102,6%	6,5%
	Dotations et participations (74)	2 833 626 €	2 824 000 €	2 852 564 €	101,0%	0,7%
	Autres produits de gestion courante (75)	506 031 €	418 900 €	568 806 €	135,8%	12,4%
	Produits financiers (76)	100 €	100 €	162 €	162,1%	0,0%
	Produits spécifiques (77)	28 993 €		779 424 €		
	SOUS-TOTAL	14 284 434 €	14 341 000 €	15 605 824 €	109,3%	9,3%
Recettes d'ordre	Opérations d'ordre transfert entre sections (042)	210 165 €	90 000 €	91 781 €	102,0%	-56,3%
	SOUS-TOTAL	210 165 €	90 000 €	91 781 €	102,0%	-56,3%
Recettes de fonctionnement		14 494 599 €	14 431 000 €	15 697 605 €		

Le budget « recettes » est construit avec prudence, comme il se doit, le taux de réalisation est donc souvent >100.

Globalement, les recettes de fonctionnement réelles augmentent de + 4,1 % (+570 959 €) hors produits spécifiques (produits liés aux cessions d'actifs – chapitre 77) entre 2022 et 2023 (elles augmentent de +9,3 % avec les produits spécifiques).

Ce graphique montre l'évolution des recettes entre 2022 et 2023.



Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel

2022	2023	Ecart
117 429 €	100 911 €	-16 518 € (-14,1 %)

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel à la suite des arrêts maladie.

Chapitre 70 - Produits des services

2022	2023	Ecart
1 409 684 €	1 206 268 €	-203 416 € (-14,4 %)

Ce chapitre concerne les produits perçus par la ville en contrepartie des services proposés dans les domaines de la restauration scolaire, pour les garderies périscolaires, les centres de loisirs, le sport, la culture, l'évènementiel.

La baisse de ces recettes s'explique essentiellement par le fait que les recettes d'évènementiel d'Athlétis ont été comptabilisées au chapitre 75 (Produits de gestion courante) en 2023, et non plus dans ce chapitre ; ceci à la demande de la trésorerie (-145 000 €). De plus ces mêmes recettes ont baissé de 55 000 € de 2022 à 2023, certains salons n'ayant lieu qu'une année sur deux.)

Il faut ajouter que l'année 2022 a enregistré une fréquentation record pour la baignade ce qui a eu un impact fort sur les recettes 2022 (- 49 000 € par rapport à 2022)

Chapitre 73 - Impôts et taxes hors fiscalité locale

2022	2023	Ecart
1 023 699 €	1 186 040 €	+ 162 341 € (+15,9 %)

Ce chapitre correspond aux sommes versées par notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Angers Loire Métropole. Il s'agit de l'Attribution de Compensation fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal.

- En 2023, s'est tenue une Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a redéfini le périmètre de la compétence voirie et par voie de conséquence les attributions de compensation volet fonctionnement de chaque commune de l'EPCI. A la suite de cela, notre Attribution de Compensation a été majorée de 97 000 € au titre de 2022 et 2023, soit + 194 000 € (régularisation suite au changement de périmètre), ce complément a été versé en 2023 au titre des 2 années,
- Dotation de solidarité communautaire : baisse de 16 057 € par rapport à 2022
- Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : en baisse de 15 969 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale

2022	2023	Ecart
8 364 871 €	8 911 649 €	+ 546 778 € (+ 6,5 %)

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les écarts portent sur les impôts directs locaux, les droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

- Impôts directs locaux : écart de + 624 673 € lié à l'évolution réglementaire des bases fiscales selon l'inflation (+7.1%), à une évolution des bases physiques (faible) et à une évolution des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.
- Droits de mutation : la baisse amorcée en 2022 s'accroît du fait du ralentissement des transactions immobilières. En 2023, la baisse est de - 171 902 €.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : cette taxe augmente de + 126 433 €. Les modalités de calcul ont évolué et la taxe est versée directement par l'état et non plus par les fournisseurs d'électricité.
- D'autres taxes baissent de - 32 426 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations

2022	2023	Ecart
2 833 626 €	2 852 564 €	+ 18 938 € (+ 0,7 %)

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'état, les subventions venant de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat.

Les principaux écarts concernent :

- Caisse d'Allocations Familiales (+ 51 240 €) ; nous avons connu, en 2023, une hausse de fréquentation des centres de loisirs et certaines nouvelles actions (parentalité) ont été financées par la CAF,
- Les compensations de taxe foncière (-28 084 €) ; une entreprise bénéficie désormais d'une exonération permanente de taxe foncière et celle-ci n'est donc plus compensée,
- Les subventions de la Région et du Département (-19 455 €) ; nous avons obtenu, en 2022 dans le domaine culturel, des subventions qui n'ont pas été reconduites en 2023,
- La Dotation Globale de Fonctionnement (+ 10 798 €) ; la hausse concerne 2 des composantes de cette dotation, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation, et ceci suite à une augmentation de la population DGF .

Chapitre 75 - Produits de gestion courante

2022	2023	Ecart
506 031 €	568 806 €	+ 62 774 € (+ 12,4 %)

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, ateliers situés à Rive d'Arts, au PAVE (Pôle d'Arts Vivants Eclectiques), salles communales, complexe hôtelier Les trois lieux et complexe Athlétis), les sommes reçues dans le cadre du mécénat pour le festival musical, ainsi que diverses recettes de vente de petits matériels non utilisés.

L'essentiel de l'augmentation entre 2022 et 2023 vient d'un changement dans l'imputation des recettes du complexe Athlétis ; celles-ci étaient jusqu'alors comptabilisées en « produits du domaine » (chapitre 70) et notre trésorerie a demandé qu'elles soient comptabilisées en produits de gestion courante (chapitre 75) :

- L'impact des recettes d'Athlétis est de + 145 000 €
- Cet impact est compensé par une diminution de - 89 000 € sur la nature « Autres produits de gestion courante », diminution qui s'explique essentiellement par des cessions de terrain Floriloire comptabilisées en 2022 et qui n'existent pas en 2023.

Chapitre 76 – produits financiers

Il s'agit de la rémunération des intérêts des parts sociales détenues par la collectivité.

Chapitre 77 - Produits spécifiques

2022	2023	Ecart
28 993 €	779 424 €	+ 750 431 €

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (recettes des différentes ventes aux enchères prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

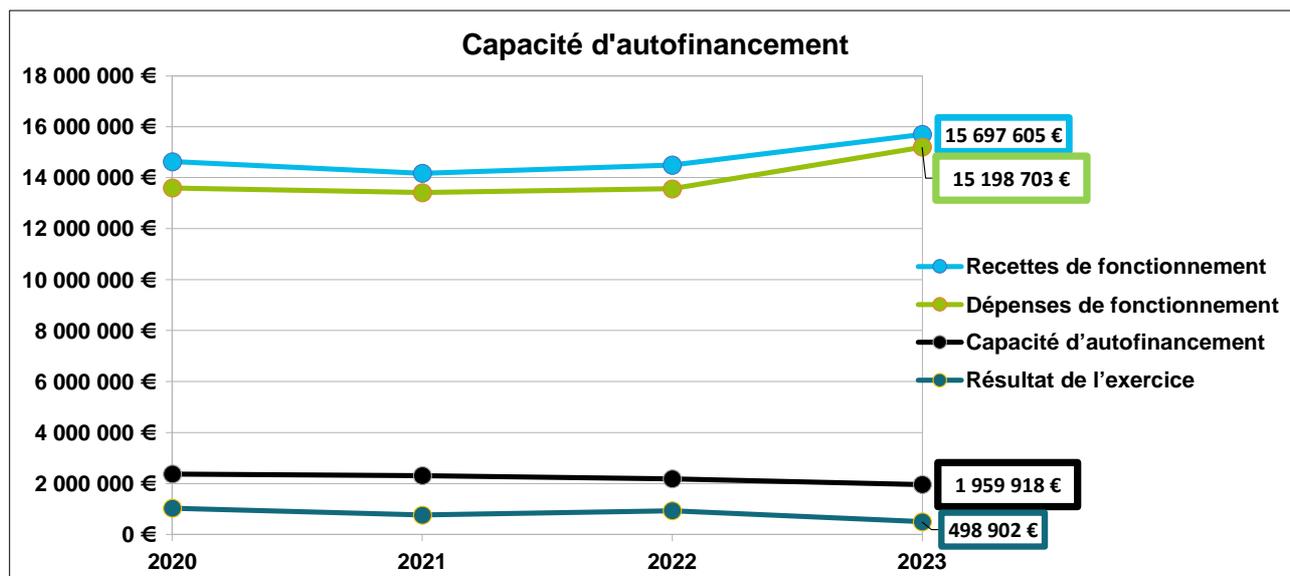
L'écart concerne les cessions d'immobilisations : la dation du terrain de la maison des associations à la Soclova a été comptabilisée pour 645 000 € et l'agence postale de Sorges a été vendue pour 80 000 €, le reste de l'écart est expliqué par des ventes de parcelles, de matériels, ainsi que le dégrèvement sur la taxe foncière décidée par l'Etat.

Capacité d'autofinancement (CAF)

Résultat de l'exercice = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement y compris produits spécifiques et mouvements d'ordre

Capacité d'autofinancement = recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.



Le résultat de l'exercice baisse entre 2022 et 2023 (- 436 052 €) du fait de la hausse de la masse salariale et des tensions inflationnistes sur les fluides.

La CAF 2023 est en baisse de 225 292 € par rapport à 2022 : les hausses de nos recettes fiscales ne sont pas parvenues à compenser l'inflation.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour la section de fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 6 292 478 € :

- 3 066 741 € en dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette soit 48,7 % des dépenses totales de la section d'investissement,
- 2 373 700 € en remboursement du capital des emprunts (et mouvements de trésorerie) soit 37,7 % des dépenses totales de la section d'investissement,
- 648 740 € en autres immobilisations financières (+ divers) soit 10,4 % des dépenses totales de la section d'investissement : dation, qui est en miroir en recettes d'investissement (27), reprise d'investissement suite à une erreur d'imputation (13), et trop perçu sur la taxe d'aménagement (10)
- 203 297 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 3,2 % des dépenses totales de la section d'investissement (amortissements)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

	Chapitre	Libellé	Budget 2023	CFU 2023	Taux de réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles d'équipements	20	Immobilisations incorporelles	402 197 €	152 076 €		208 410 €
	204	Subventions d'investissement versées	777 787 €	351 736 €		304 594 €
	21	Immobilisations corporelles	2 960 332 €	2 338 185 €		499 149 €
	23	Immobilisations en cours	245 164 €	26 842 €		64 809 €
	AP/CP	Equipements	275 000 €	197 902 €		
			Sous-total	4 660 480 €	3 066 741 €	65,8%
Remboursement des emprunts	16	Emprunts et dettes assimilées	2 508 503 €	2 373 700 €		15 934 €
		Sous total	2 508 503 €	2 373 700 €		15 934 €
Autres immobilisations financières et divers	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 €	1 440 €		
	13	Subventions d'investissement	5 000 €	2 300 €		
	27	Autres immobilisations financières	650 000 €	645 000 €		
		Sous-total	657 000 €	648 740 €		
Dépenses d'ordre et patrimoniales	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	90 000 €	91 781 €		
	041	Opérations patrimoniales	360 000 €	111 515 €		
		Sous total	450 000 €	203 297 €		
Total des Dépenses d'investissement			8 275 983 €	6 292 478 €	76%	1 092 897 €

Le montant des travaux d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à 3 066 741 €. Ce montant est en dessous de la prévision, les précisions ci-dessous permettent d'analyser cet écart :

Pour rappel, les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit au 31 décembre de l'année (facture correspondante non payée).

Ainsi, les dépenses réelles d'équipement prévues au budget 2023 s'élèvent à 4 660 480 € dont 1 338 971 € de restes à réaliser (dépenses engagées en 2022 mais non payées à la clôture de l'exercice).

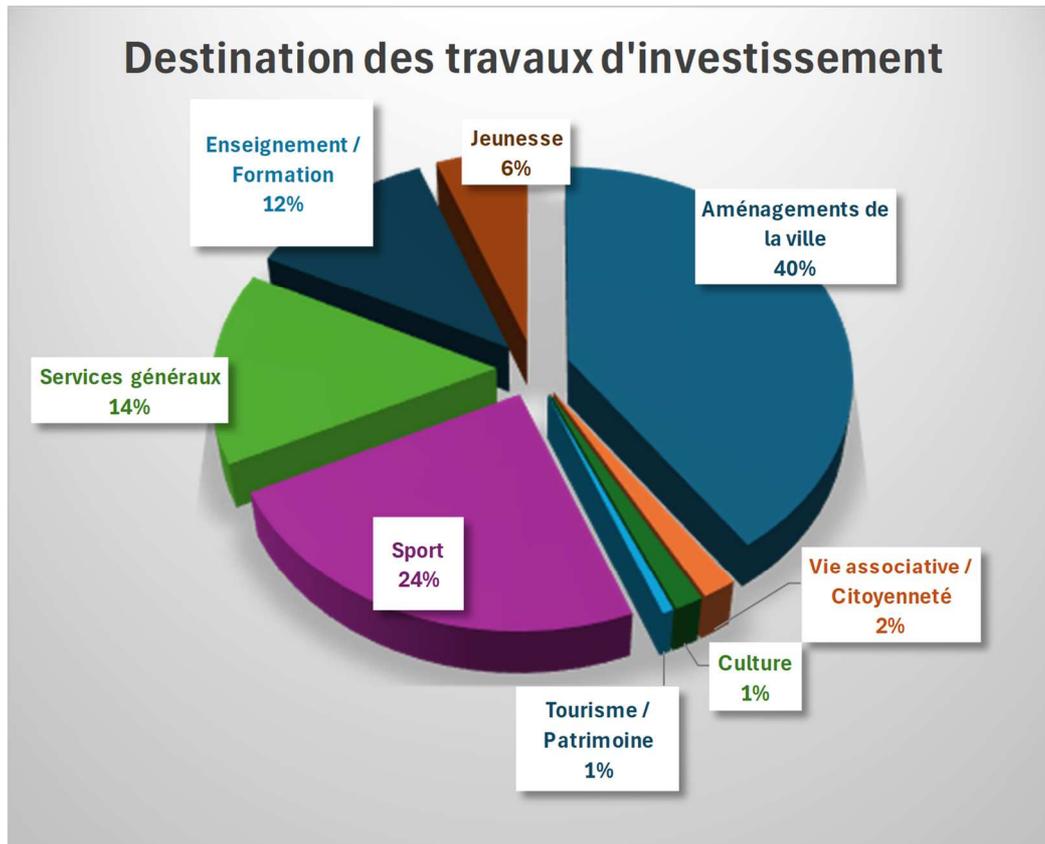
A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, les dépenses réelles d'équipement réalisées sont de 3 066 741 € auxquelles il faut ajouter 1 076 963 € de restes à réaliser qui seront payés en 2024. Le taux de réalisation de l'exercice est donc en réalité de 89 %.

L'écart entre le « prévu » et le « réalisé » est de 516 776 €.

Ce montant correspond à des travaux non engagés sur 2023 : les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ont avancé mais à un rythme moins soutenu que celui inscrit au budget primitif et la mise en place d'un contrôle d'accès des bâtiments a été différée.

Les restes à réaliser sont plus importants ces dernières années du fait de la difficulté à trouver des entreprises pour réaliser les travaux programmés. Entreprises qui, une fois trouvées, ont parfois du mal à s'approvisionner, ce qui allonge à nouveau les délais de réalisation.

Il n'y a plus d'opérations de voirie dans les dépenses de la ville puisque cette compétence a été reprise par Angers Loire Métropole au 1^{er} janvier 2022.



Les investissements réalisés en 2023 sont listés ci-dessous :

Ecoles, enfance, jeunesse	467 100 €
<i>Renaturation cour école Renard</i>	248 100 €
<i>Construction nouvel accueil jeunes</i>	120 000 €
<i>Réalisation piste vélo stade François Bernard</i>	43 200 €
<i>Divers matériels écoles/enfance</i>	40 200 €
<i>Plan informatique des écoles</i>	15 600 €
Bâtiments et équipements : rénovation énergétique et travaux d'entretien	797 300 €
<i>Divers travaux bâtiments</i>	253 000 €
<i>Matériel bâtiment - espaces verts - voirie</i>	147 000 €
<i>Stade François Bernard - passage LED</i>	97 100 €
<i>Centre départemental de tennis - Passage LED</i>	91 000 €
<i>Salle annexe Athlétis - Passage LED</i>	45 900 €
<i>Athlétis - Réfection système sécurité incendie</i>	78 000 €
<i>Mise en accessibilité des bâtiments</i>	62 700 €
<i>Géothermie : création infrastructure - études</i>	22 600 €
Citoyenneté - Vie associative	68 900 €
<i>Budget participatif</i>	57 100 €
<i>Matériel divers vie associative</i>	11 800 €
Culture Tourisme Patrimoine	55 800 €
<i>Fonds de livres</i>	28 400 €
<i>Artothèque, achat d'œuvres</i>	17 200 €
<i>Divers matériels (centre culturel, théâtre, Rive d'Arts)</i>	10 200 €
Espaces verts	283 100 €
<i>Bassin Maisons Rouges - Aménagement paysager</i>	180 300 €
<i>Mise en place du plan de gestion différenciée</i>	39 400 €
<i>Route de Juigné - Aménagement paysager</i>	12 500 €
<i>Giratoire Pouillé - Aménagement paysager</i>	7 700 €
<i>Murets douves du château - Réfection</i>	7 200 €
<i>Une naissance, un arbre</i>	6 100 €
<i>Autres aménagements paysagers</i>	29 900 €
Sport événementiel	444 200 €
<i>Création skate park</i>	248 400 €
<i>Stade François Bernard - Clôture</i>	58 600 €
<i>Construction d'un club house</i>	55 300 €
<i>Baignade - Entretien annuel</i>	43 900 €
<i>Stade François Bernard - Divers travaux</i>	23 000 €
<i>Matériel divers sport événementiel</i>	9 600 €
<i>Piscine - Etude</i>	5 400 €
Urbanisme	291 500 €
<i>Acquisitions terrains et bâtiments</i>	283 200 €
<i>Chemin des Grandes Maisons - Alignement</i>	8 300 €
Divers	274 700 €

<i>Outil de travail : remplacement des véhicules</i>	145 200 €
<i>Outil de travail : informatique</i>	83 900 €
<i>Cimetières - cavurnes et pierres tombales</i>	45 600 €
Programme voirie	384 100 €
<i>Attribution de compensation investissement</i>	340 500 €
<i>Enfouissement de réseaux</i>	33 300 €
<i>Divers voirie</i>	10 300 €
TOTAL CA 2023	3 066 700 €
<i>Pour mémoire, TOTAL CA 2022</i>	2 619 360 €





Aménagement paysager Maisons Rouges



Installation de panneaux LED



Installation de panneaux LED



Installation de panneaux LED



Pistes de vélo François Bernard



Pistes de vélo François Bernard



Skate-park

Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 6 334 212 € :

- 517 202 € en recettes réelles d'investissement soit 8,2 % des recettes totales de la section d'investissement,
- 382 770 € en recettes réelles du fait de remboursements temporaires (emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie), soit 6 % des recettes totales de la section d'investissement,
- 1 000 000 € en recettes réelles au titre de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 soit 15,8 % des recettes totales de la section d'investissement,
- 2 000 000 € en recettes réelles du fait du remboursement par Alter Cités (aménageur de la Zone d'Activités de la Monnaie) de l'avance de trésorerie qui lui avait été faite en 2016, soit 31,6 % des recettes totales de la section d'investissement,
- 2 434 240 € en recettes d'ordre et patrimoniales soit 38,4 % des recettes totales de la section d'investissement (amortissements règlementaires, ventes immobilières et intégration des frais d'études)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	Chapitre	Libellé	Budget 2023	CFU 2023	Taux des réalisations	Reste à réaliser
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement	617 172 €	137 045 €	22,2%	102 177 €
	10 hors 1068	Dotations, fonds divers et réserves	430 000 €	380 157 €	88,4%	
	SOUS TOTAL		1 047 172 €	517 202 €	-50,6%	102 177 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 315 009 €	382 770 €	29,1%	
	SOUS TOTAL		1 315 009 €	382 770 €	29,1%	
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000 €	1 000 000 €	100,0%	
	SOUS TOTAL		1 000 000 €	1 000 000 €	100,0%	
	27	Autres immobilisations financières	2 650 000 €	2 000 000 €	75,5%	
	SOUS TOTAL		2 650 000 €	2 000 000 €	75,5%	
	024	Produits des cessions d'immobilisation	261 500 €			
021	Virement de la section de fonctionnement					
SOUS TOTAL		261 500 €				
Recettes d'ordre et patrimoniales	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 525 000 €	2 322 724 €	152,3%	
	041	Opérations patrimoniales	360 000 €	111 515 €	31,0%	
	SOUS TOTAL		1 885 000 €	2 434 240 €	129,1%	
Total des Recettes d'investissement			8 158 681 €	6 334 212 €	77,6%	102 177 €

Les principales recettes d'investissement réelles ont été constituées par :

- Le remboursement par Alter Cités (aménageur de la Zone d'Activités de la Monnaie) de l'avance de trésorerie qui lui avait été faite en 2016 pour 2 000 000 €
- L'excédent de fonctionnement au titre de l'année 2022 affecté en investissement en 2023 pour 1 000 000 €
- Les subventions obtenues pour 137 045 € : les principales subventions perçues concernent :
 - Le changement des menuiseries (opération réalisée en 2022) de l'école Renard pour 50 376 €
 - La renaturation de la cour de l'école Corbin (opération réalisée en 2022) pour 43 145 €
 - Un acompte sur la subvention du skate park pour 20 970 €
 - 22 554 € de subventions diverses.

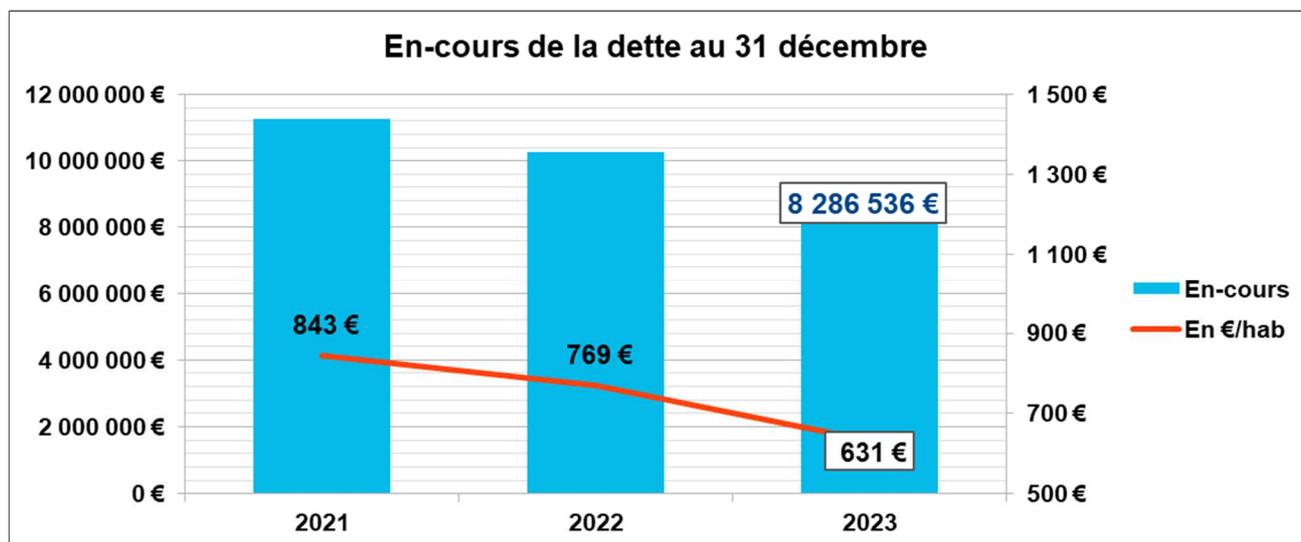
Le décalage de certaines opérations importantes (accueil jeunes et passerelle, club house) pour lesquelles 350 000 € de subventions avaient été inscrites au budget explique, pour l'essentiel, le faible niveau de réalisation sur ce poste.

- Chapitre 10 : Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 268 378 € (chaque année l'Etat reverse aux collectivités, avec une année de décalage, la TVA payée au titre de certaines dépenses d'investissement), la taxe d'aménagement pour 111 779 €
- Chapitre 16 : la somme de 382 770 € représente l'enregistrement des allers-retours effectués au titre d'un emprunt que nous remboursons temporairement lorsque nous avons des excédents de trésorerie
- Par ailleurs, la somme de 1 M€ d'emprunt avait été budgétée en 2023 mais, suite au décalage de notre plan d'investissement, cet emprunt n'a pas été réalisé
- Chapitre 27 : une somme de 645 000 € avait été prévue, en dépenses et en recettes, pour la dation du terrain de la maison des associations mais cette inscription n'était pas justifiée en recettes.

Financement des investissements et endettement

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de désendettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat. Il n'a pas été nécessaire d'emprunter en 2023 pour réaliser les investissements prévus.



Résultat de l'exercice

Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	15 198 703,20 €	15 697 605,00 €	6 292 478,01 €	6 334 212,12 €	Réalisations
Résultat de l'exercice		498 901,80 €		41 734,11 €	Résultat de l'exercice
Résultat antérieur		794 935,08 €		1 317 263,45 €	Résultat antérieur
Résultat cumulé		1 293 836,88 €		1 358 997,56 €	Résultat cumulé
Restes à réaliser			1 092 896,68 €	102 176,66 €	Restes à réaliser
Résultat de clôture		1 293 836,88 €		368 277,54 €	Résultat de clôture

Ratios financiers

	Ratios de niveau	CFU 2023	Moyenne nationale 2022 (communes de 10 à 20 000 hab)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	973	1 175
2	Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 123	1 369
3	Dépenses d'équipement brut / Population	241	360
4	Encours de la dette / Population	631	801
5	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	180	176
Ratios de structure et d'analyse financière			
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,0%	59,5%
7	Dép. réelles fonct.+ remboursement dette en capital / Recettes Réelles de Fonctionnement	100,2%	92,3%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	13,3%	14,2%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement dette en capital)/Recettes Réelles de Fonctionnement	6,6%	7,7%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	56,2%	58,5%
11	Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute)	4,23	4,13

1*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3*Dépenses d'équipement inférieures à celles des communes de notre strate

4*Encours de dette maîtrisé et qui diminue chaque année – inférieur à la strate

5*Dotation globale de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6*Charges de personnel sur la même tendance que les communes de notre strate malgré de nombreux services gérés directement

7*Dép. réelles fonct.+ rembt dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison aux communes de notre strate faussée car décalée dans le temps)

8*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est plutôt bas, notre épargne brute (=CAF) est juste dans la moyenne de la strate

9*Taux d'épargne nette (Epargne brute-rembt dette en capital)/RRF. Même situation que pour l'épargne brute : niveau un peu bas

10*Ratio d'endettement (Encours de la dette /Recettes Réelles de Fonctionnement) légèrement inférieur à la strate

11*Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute) proche de 4 années et donc très loin du seuil critique (10-12 années)